

Les relations du Canada avec le Chili

Déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le 26 octobre:

Au cours des dernières semaines, on a allégué dans certains milieux que le Canada a joué un certain rôle dans la détérioration de la situation économique du Chili en retirant son aide ou ses crédits à ce pays au cours du mandat de feu le président Allende. Ces allégations ne sont pas fondées sur une étude du programme canadien d'aide au Chili.

Le Gouvernement du Canada n'a jamais accordé de prêt au Gouvernement du Chili. La Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne qui fonctionne sur une base commerciale et qui prend des décisions en se fondant sur des critères économiques et commerciaux, a toutefois continué de financer et de garantir des exportations canadiennes vers le Chili après l'élection du Gouvernement Allende en 1970. Comme la situation économique chilienne s'est détériorée pendant la période qui a suivi cette élection, la Société pour l'expansion des exportations, tout en continuant de financer et de garantir des exportations canadiennes vers le Chili, a étudié une par une toutes les demandes présentées en vue d'obtenir ses services. Par le fait qu'il avait fallu remettre les échéances des dettes existantes et en refaire le calendrier des remises, il en est résulté qu'aucune garantie d'assurance à moyen terme n'a été accordée pendant cette période.

Toutefois, des garanties d'assurance à court terme ont été consenties aux exportateurs pour lesquels le Chili était un marché traditionnel. En se fondant sur cette sélection et à une époque où la plupart des autres pays hésitaient à accorder d'autres crédits au Chili, un prêt de 5 millions de dollars a été approuvé par la Société pour l'expansion des exportations (SEE) en avril 1973 pour permettre au Chili d'acheter du Canada du matériel aéronautique et du matériel de télécommunications. Ce prêt a été accordé malgré la dégradation rapide de la balance des paiements du Chili et son incapacité évidente de rembourser ses dettes extérieures contractées antérieurement. Cette situation économique a amené certaines banques à charte du Canada à suspendre, pendant un certain temps, les crédits à

court terme au Chili, mais cela n'a pas été fait ni à l'instigation ni selon les conseils de notre gouvernement. Pendant ce temps, en vue d'aider le Chili à atténuer ses difficultés financières extérieures, le Canada a joué un rôle important, en collaboration avec certains autres pays, dans les négociations visant à réaménager le calendrier de la remise des dettes que ce pays devait payer à ses créanciers en 1971 et en 1972. Le Canada a aussi joué le même rôle actif dans des négociations semblables entreprises, au cours de 1973, au sujet des échéances du Chili de 1973 et de 1974.

De plus, une demande du Chili présentée à un consortium de banques canadiennes et visant un prêt supplémentaire de \$3,500,000., dont 2 millions seraient garantis par la Société pour l'expansion des exportations, faisait l'objet de négociations avec le Gouvernement Allende. Cette demande avait été approuvée par la SEE au cours de l'année avant d'être présentée au consortium. Bien que l'offre d'un prêt de 3.5 millions et la garantie de 2 millions de dollars aient été acceptés par le Gouvernement Allende, le nouveau régime ne semble pas prêt à confirmer de nouveau cet accord.

Le Canada avait déjà mis en branle, au moment où le gouvernement Allende prenait le pouvoir en 1970, deux projets relatifs aux télécommunications et à l'éducation administrés par la Banque interaméricaine de développement et représentant un engagement de \$8,600,000. Les déboursés pour ces projets se chiffrent comme il suit: 1968-1969 \$152,490; 1969-1970 \$537,632; 1970-1971 \$2,356,659; 1971-1972; \$741,379; 1972-1973 (estimatif) \$2,069,900.

En septembre 1972, un projet d'aide technique bilatéral représentant un investissement de \$87,000 dans les secteurs des mines et de la métallurgie était approuvé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et mis en train.

Certains organismes canadiens non gouvernementaux ont aussi réalisé des projets privés financés en partie par l'ACDI. En 1972-1973 ces projets représentaient environ \$375,000.

De plus, des apports canadiens à un certain nombre d'organismes multilatéraux comprenant la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développe-

ment et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont été mis à la disposition du Chili pendant le mandat du Gouvernement Allende.

Le commerce

En ce qui concerne le commerce, les exportations du Canada vers le Chili sont passées de 22.8 millions en 1969 à 10.1 millions en 1972, mais elles ont ensuite augmenté de façon significative pour atteindre 13.2 millions au cours des six premiers mois de 1973. Les importations du Chili au Canada ont augmenté, même si ce n'est pas d'une façon soutenue, pendant cette même période, passant de 3.3 millions en 1969 à 2.8 en 1970, à 9.3 en 1971, puis à 6.5 en 1972 et enfin à 19.6 millions au cours des six premiers mois de 1973.

Il faudrait peut-être ajouter qu'au cours du mandat du Gouvernement Allende, mon ministère a organisé des visites de journalistes chiliens et a assuré un programme annuel de dons de livres à l'Université du Chili, programme qui se poursuivra. Le ministère a aussi prévu pour cette année, en collaboration avec le Conseil des Arts, un don spécial de livres canadiens, en anglais et en français, qui seront distribués par notre ambassade à des institutions d'enseignement et à des organismes culturels du Chili.

Les faits que je viens de mentionner établissent clairement que les relations commerciales, économiques et culturelles du Canada avec le Chili au cours du mandat du Gouvernement Allende ont été maintenues aux niveaux antérieurs et que, dans certains domaines, elles se sont même intensifiées.

Décorations pour actes de bravoure

La Résidence du gouverneur général à Ottawa a communiqué les noms de dix-neuf personnes qui se voient attribuer la Décoration canadienne pour acte de bravoure. Il existe trois décorations pour récompenser l'héroïsme, ce sont: la Croix de la Vaillance, l'Étoile du Courage, et la Médaille de la Bravoure. Elles sont décernées aux personnes qui exposent leur vie pour sauver ou protéger leurs semblables ou prévenir une tragédie.

L'Étoile du Courage est décernée à titre posthume aux trois personnes